



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2017-144 quater

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2017

# **TABLE DES MATIERES**

## **SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté préfectoral portant habilitation de la chambre de commerce et d'industrie de région Hauts-de-France à collecter les versements des entreprises pouvant donner lieu à exonération de la taxe d'apprentissage dans la région Hauts-de-France.

Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté du 17 janvier 2011 portant institution d'une régie d'avance auprès du rectorat d'Amiens.

## **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté préfectoral portant extension du périmètre de l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise.



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Préfecture de la Région  
Hauts-de-France  
Secrétariat général  
pour les affaires  
régionales

**Arrêté préfectoral portant habilitation de la chambre de commerce et d'industrie de région Hauts-de-France à collecter les versements des entreprises pouvant donner lieu à exonération de la taxe d'apprentissage dans la région Hauts-de-France**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du travail et notamment les articles L,6242-2, R,6242-2 et R,6242-9 ;

Vu la loi n°71-578 du 16 juillet 1971 modifiée relative à la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le décret n°72-283 du 12 avril 1972 modifié relatif à la taxe d'apprentissage et portant application des dispositions de la loi n°71-578 du 16 juillet 1971 modifiée précitée ;

Vu le décret n°2016-430 du 11 avril 2016 portant création de la chambre de commerce et d'industrie de région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 18 août 2015 portant habilitation de la chambre de commerce et d'industrie de région Nord de France à collecter les versements des entreprises pouvant donner lieu à exonération de la taxe d'apprentissage dans la région Nord-Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2015 portant habilitation de la chambre de commerce et d'industrie de région Picardie à collecter les versements des entreprises pouvant donner lieu à exonération de la taxe d'apprentissage dans la région Picardie ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2017 portant délégation de signature à Mme Magali DEBATTE, secrétaire générale pour les affaires régionales Hauts-de-France ;

Vu la convention conclue le 8 juin 2017 par les chambres consulaires régionales de région Hauts-de-France désignant la chambre de commerce et d'industrie de région Hauts-de-France afin d'assurer les missions de collecte et de répartition de la taxe d'apprentissage et de la CSA au niveau régional ;

Sur la proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La chambre de commerce et d'industrie de région Hauts-de-France, sise 299 boulevard de Leeds à Lille, est habilitée à compter du 1<sup>er</sup> août 2017, à collecter les versements donnant lieu à exonération de la taxe d'apprentissage auprès des entreprises ayant leur siège social ou un établissement dans la région Hauts-de-France et à les reverser aux établissements autorisés à les recevoir.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région.

Lille, **27 JUN 2017**

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale pour les affaires régionales

Magali DEBATTE

Conformément aux dispositions des articles R 421.-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Secrétariat général  
pour les affaires régionales

Direction du pilotage et de la gestion des  
ressources de l'Etat

Mission suivi et performance des BOP

**Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté du 17 janvier 2011 portant institution d'une régie  
d'avance auprès du rectorat d'Amiens ;**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté interministériel du 17 décembre 2002 habilitant les préfets de région à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des rectorats d'académie ;

Vu l'arrêté du Préfet de région Picardie du 17 janvier 2011 portant institution d'une régie d'avances auprès du rectorat de l'Académie d'Amiens ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu la demande de Madame le Recteur de l'académie d'Amiens,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : L'article 2 de l'arrêté du 17 janvier 2011 est modifié comme suit :  
Le montant de l'avance à consentir au régisseur est fixé à cinq mille euros (5 000 €).

Article 2 : Madame La Secrétaire générale pour les Affaires Régionales, Madame le Recteur de l'Académie d'Amiens et Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Somme sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Hauts de France.

Fait à Lille, le 27 JUIN 2017

Michel LALANDE



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de  
l'environnement, de  
l'aménagement  
et du logement

---

### Arrêté préfectoral portant extension du périmètre de l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise

Le préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

---

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.324-1 à L.324-9 et R.324-1 à R.324-4 ;

**Vu** le code général des impôts, notamment l'article 1607-bis ;

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L.302-7 ;

**Vu** le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 mai 2007 portant création de l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise ;

**Vu** les arrêtés préfectoraux des 18 janvier, 4 avril et 8 septembre 2008, portant modification des statuts et des membres de l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 24 mars 2016 portant Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de l'Oise ;

**Vu** l'arrêté du Préfet de la région Hauts-de-France du 17 mars 2017 portant extension du périmètre de l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise ;

**Vu** les statuts de l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise ;

**Vu** les délibérations :

- du conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise en date du 31 mars 2017 constatant et approuvant les adhésions de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde et de la Communauté de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise ;

- du conseil communautaire du 27 janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne approuvant son adhésion à l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise ;
- du conseil communautaire du 10 février 2017 de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde approuvant son adhésion à l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise ;
- du conseil communautaire du 20 mars 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise approuvant son adhésion à l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise ;

**Considérant** que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale précités sont dotés de la compétence en matière de programme local de l'habitat (PLH) et peuvent par conséquent demander leur adhésion en vertu de l'article L.324-2 du code de l'urbanisme ;

**Considérant** que l'ensemble des conditions prévues aux articles L 324-1 à 9 du code de l'urbanisme sont remplies ;

**Sur** proposition de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

## ARRÊTE

### Article 1 :

Le périmètre de l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise est étendu par adhésion de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde et de la Communauté de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise.

La liste actualisée des collectivités adhérentes à l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise est jointe en annexe 1 du présent arrêté.

### Article 2 :

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et le Préfet de l'Oise sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de région Hauts-de-France et de la Préfecture de l'Oise.

Fait à Lille, le 26 JUIN 2017



Michel LALANDE

## Annexe 1

## Liste des collectivités adhérentes à l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise

Dénomination	Nombre de communes
Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne	22
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	44
Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise	11
Communauté d'Agglomération du Soissonnais	28
Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées	19
Communauté de Communes du Pays de l'Oise et de l'Halatte	17
Communauté de Communes des Sablons	22
Communauté de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise	38
Communauté de Communes de l'Oise Picarde	61
Communauté de Communes du Pays Noyonnais	42
Communauté de Communes de la Picardie Verte	89
Communauté de Communes du Clermontois	19
Communauté de Communes des Lisières de l'Oise	20
Commune de Chantilly	1
Commune de Coudun	1
Commune de Coye La Forêt	1
Commune de La Neuville-sur-Ressons	1
Commune de Liancourt	1
Commune de Monchy-Saint-Eloi	1
Commune de Montagny-Sainte-Félicité	1
Commune de Porcheux	1
Commune de Ressons-sur-Matz	1
Commune de Lamorlaye	1
Commune de Laigneville	1
Commune d'Auger-Saint-Vincent	1
Commune de Fleurines	1
Commune de Rosoy-en-Multien	1
Commune de Bonneuil-en-Valois	1
Commune de Lassigny	1
Commune de Sérifontaine	1
Commune de Betz	1
Commune de Vaumoise	1
Commune de Vignemont	1
Commune d'Ormoy-Villiers	1
Commune de Jouy-sous-Thelle	1
Commune de Nanteuil-Le-Haudoin	1
Commune de Villers-Saint-Barthélémy	1
Commune de Montagny-en-Vexin	1
Commune de Fresne-Léguillon	1
Commune de Péroy-Les-Gombries	1

Commune de Rantigny	1
Commune de Lévignen	1
Commune de Piailly	1
Commune d'Orry-La-Ville	1
Commune de Bachivilliers	1
Commune de Thiers-sur-Thève	1
<b>Total</b>	<b>465</b>